

DOSSIER DE PRÉSENTATION

Association Ascenseur Musical

Identité Juridique Obligatoire

- **Numéro RNA (Répertoire National des Associations) :** W783014021
- **Numéro SIREN :** 105977078
- **Régime :** Association Déclarée (Loi du 1er juillet 1901)
- **Date de l'Assemblée Constitutive :** 8 mars 2026

1. Fiche d'Identité & Contacts

- **Nom officiel :** Ascenseur Musical
- **Titre court (Sigle) :** ASMU
- **Siège Social & Adresse de Gestion :** 33 rue des Charmes, 78110 Le Vésinet
- **Adresse Électronique :** contact@ascenseurmusical.fr
- **Site Internet officiel :** ascenseurmusical.fr
- **Réseaux Sociaux :** [@ascenseurmusical](https://www.instagram.com/ascenseurmusical)

2. Objet Social & Vision

L'**Ascenseur Musical** a pour but d'animer, de promouvoir et de diffuser la culture artistique et musicale dans la région **Ouest-Parisienne**. L'association se donne pour mission de créer des événements conviviaux et de dynamiser la scène locale à travers :

- L'organisation de **Concerts** et d'événements musicaux ouverts au public.
- La mise en place de **rencontres culturelles** et de prestations audiovisuelles.
- L'animation locale via des réceptions publiques ou privées favorisant le partage et le rayonnement des arts.

3. L'Équipe Dirigeante (Le Bureau)

L'association est administrée par une équipe de 5 membres fondateurs, investis pour un mandat de 6 ans :

Fonction	Identité	Ville de Résidence
Président	M. Romain Boulay	Montesson
Co-Président	M. Théophile Clairouin	Le Vésinet
Trésorier	M. Valentin Fernandez	Le Vésinet
Secrétaire	M. Victor Destrez	Le Vésinet
Secrétaire Adjoint	M. Quentin Malet	Chatou

4. Modèle Économique & Ressources

Pour assurer la viabilité de ses projets et l'organisation technique de ses futurs concerts (matériel de sonorisation, logistique, communication), l'association s'appuie sur plusieurs sources de financement autorisées :

- Les **cotisations annuelles** de ses membres actifs, d'honneur et bienfaiteurs.
- Les **recettes de billetterie** issues des spectacles et concerts.
- Les ventes de la **buvette** organisée lors des manifestations locales.
- Les demandes de **subventions** auprès de l'État et des collectivités territoriales (mairies de la boucle de la Seine).